

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 1^{er} décembre 2020 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Guillaume Chapet Adjoint, Jean-Pierre Girard, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Gabriel Massart, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Emmanuelle Sormail, Thomas Bonfils, Paul Lanouguere, et Etienne Brehier Conseillers.

Absents excusé : Guillaume CHAPET_(donne pouvoir à Laëtitia LEPAISANT)

Secrétaire : Christine GROETZINGER

Approbation du compte rendu du 3 novembre 2020

DELIBERATIONS :

Décisions modificatives : Le trésorier demande une modification de compte pour des opérations :

Budget EAU opération d'ordre :

Compte dépense de fonctionnement :

Compte 023 : - 6038€

Compte 6811 : +6038€

Recette d'investissement :

Compte 021 : -6038€

Compte 203 +6038€

Budget commune :

Compte dépense d'investissement :

10226 : +4407€

2313 : -4407€

Opération d'ordre :

Dépense d'investissement

2312 : +250€

Recette d'investissement

2033 : +250€

Voté à l'unanimité

Délégation de travaux d'éclairage public rue de la garenne :

Concernant le projet participatif d'éclairage du chemin de la garenne par des lampadaires solaires, Mr le maire propose que l'installation de ces lampadaires soit fait par le SDESM (Syndicat départemental des énergies de Seine et Marne), ceci pour utiliser un service de professionnel et d'utiliser notre droit à subvention, coût total maxi 24594€, subvention SDESM : 12297€, subvention région : 8444€, reste à charge de la commune 3853€ maximum.

Lecture du Projet de délibération.

Voté à l'unanimité

Redevance eau et assainissement

Monsieur le maire présente la note d'information de l'agence de l'eau.

Monsieur le maire présente la situation actuelle :

Prix de facturation au mètre cube consommé :

Distribution de l'eau : la part communale est de 0,67€ la part de la Saur est de 0,54€ soit un total de 1,21 €.

Assainissement de l'eau : la part communale est de 0,83€ et la part de la saur est de 1,44 € soit 2,27 €.

Le total au m3 est de 3,48 € pour une consommation d'environ 38 000 m3 /an

Monsieur le maire présente les prix de l'eau dans les communes voisines Recloses, Ury, La Chapelle la reine, Montcourt, Saint Pierre les Nemours, Darvault, la moyenne de ces villages est de 4,83€ au m3.

Il faut savoir qu'une grosse augmentation sera à prévoir du fait du changement de la station d'épuration. Si l'on considère le coût de la nouvelle station de 1 600 000 €, une subvention d'environ 832 000€, la part communale sera de 768 000€ sur laquelle il faut ajouter une enveloppe d'environ 100 000€ de traitement des boues polluées non subventionnée. Une provision de plus de 200 000€ est d'ores et déjà créée mais le reste sera financé par un emprunt dont le remboursement sera d'environ 40 000 €/an. Ce coût aura une répercussion sur l'assainissement de l'eau, il faudra presque doubler la part communale ce qui aura un impact de 30 à 40% d'augmentation du prix actuel.

Quoiqu'il en soit Monsieur le maire demande au conseil d'être raisonnable sur une augmentation cette année du fait de plusieurs raisons :

- Des enquêtes montrent que les personnes aux bas revenus ont été les plus pénalisées financièrement par les impacts du confinement dû à la Covid 19
- Que nous n'avons pas communiqué sur le sujet de la station d'épuration, ce qui sera une priorité en 2021.
- Que le coût de la station d'épuration et le processus de traitement des eaux ne sont pas fixé actuellement.
- Que des travaux sont à faire aussi sur la distribution de l'eau et que ceux-ci ne sont pas évalués financièrement.

Paul Lanouguere propose de répartir l'augmentation sur plusieurs années pour atteindre le prix futur et ainsi augmenter notre provision financière qui permettra de réduire l'emprunt et donc le coût futur de l'eau.

Une première délibération a été faite sur une augmentation ou pas du prix de l'eau (distribution et assainissement) : **vote : 11 voix pour et 4 abstentions.**

Après discussion sur un taux d'augmentation, le taux de 5% a été figé et mis au vote.

11 voix pour.

Le prix de l'eau pour la part communale sera donc pour l'année 2021 au m3 :

Eau : 0,70 €

Assainissement : 0,87 €

Présentation 2^{ème} session budget participatif et autorisation

Monsieur le maire explique qu'il souhaite proposer 3 projets à la deuxième session du budget participatif de la Région. Ces projets seront ou pas validés par la région au 15 février 2021, puis soumis aux votes à partir du 15 février 2021.

- Pour le RPI : une dizaine de vélos pour l'école de Villiers et des tapis de gymnastique pour l'école de Villiers et celle de Recloses.
- Pour Villiers : 2 vélos électriques pour les jeunes volontaires en service civique, dont le problème de recrutement était la mobilité.
- Pour Villiers : un investissement pour le projet de jardin collectif de notre volontaire Maartje en service civique, ce jardin a pour objet de développer des liens sociaux et vise tout particulièrement : Les enfants de l'école, les personnes âgées pour valoriser leur savoir-faire auprès des enfants. Le jardin permettra ainsi la mise en place d'actions à la fois sociales et éducatives. Ce projet sera soumis aussi à une demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais.

L'ensemble des projets sont votés à l'unanimité

Autorisation jardin paysager 27 Gabriel Bachet avec subvention du PNR

La rénovation des appartements du 27 rue Gabriel Bachet avance, toutefois les devis pour l'aménagement du terrassement de la voirie, des évacuations de l'eau pluviale, des eaux usées, des réseaux électriques et de téléphonie sont beaucoup plus élevés que le budget initial, sachant que ce lot n'avait pas été attribué lors de l'appel d'offre initial.

Monsieur le maire propose de faire une demande à projet auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais pour un jardin collectif aménagé dans cette résidence de 3 appartements, ceci pour accueillir les futurs locataires dans un environnement fini.

Le coût sera au maximum de 20 000€ et financés à 70% si le dossier est lauréat.

Il y a urgence à réaliser les documents de demande car le vote de la commission du Parc Naturel Régional du Gâtinais se fera en début janvier.

Le formulaire de demande est proposé au conseil municipal pour vote.

Voté à l'unanimité

Autorisation de présenter un dossier pour demande de subvention d'un véhicule (service civique) et d'un vélo électrique à la fondation MAIF

Ce projet est abandonné, du fait d'un manque de temps, d'autres projets plus prioritaires, peu de chance d'être lauréat (seul 24 projets sur l'île de France seront retenus) et aucun élu souhaitant s'investir dans le dépôt de ce dossier.

Autorisation de signer une convention avec le PNR pour une étude d'aménagement durable du village

Monsieur le maire propose de déposer un projet de demande d'aménagement durable pour développer une stratégie urbaine à Villiers sous Grez.

Si notre demande est déclarée lauréate, la subvention sera de 100% des dépenses d'un architecte pour analyser nos projets d'urbanisation, de construction, d'aménagement des voiries sur l'ensemble du village. Ces différents projets seront chiffrés par des professionnels permettant d'avoir une idée précise d'un développement futur du village. Un recensement des idées de chaque élu permettra

à l'architecte de créer un plan directeur global, cette étude sera un bel outil pour les élus pour guider leurs choix.

Monsieur le maire présente le formulaire de demande d'appel à projet pour vote

Voté : 14 voix pour et 1 voix contre

INFORMATIONS

CCAS

- Nous avons du annuler le spectacle de Noël des enfants et avons fait une proposition d'une distribution de jouet à leur domicile le dimanche 6 décembre. La calèche du Père Noël prêtée et conduite par Jérôme et Alain Champion circulera dans les rues du village pour remettre les cadeaux aux enfants. Nous les remercions vivement de leur réactivité et de leur disponibilité.
- Préparation de la distribution des colis des anciens qui sont à récupérer la semaine prochaine à la salle des fêtes de Nemours pour une distribution à Villiers le week end des 12 et 13 décembre.

Service technique

Les agents du service technique ont renouvelé leur habilitation pour l'utilisation de la nacelle. Le stage pour le renouvellement de l'habilitation électrique n'a pas été effectué suite aux conditions imposées par les mesures de confinement COVID, une autre date sera programmée.

- Les agents ont activement aidé Martine Melet pour l'installation des décorations de Noël sur le village.
- Divers aménagements ont été effectués pour le cimetière en particulier la pose de bordure en pavés le long du mur côté nouveau cimetière.
- Nous n'avons pas pris la balayeuse la deuxième quinzaine de novembre vu les différents travaux effectués. Nous ne pouvons pas mettre la balayeuse hors gel sous nos hangars, de ce fait nous la reprendrons, je pense en mars. La balayeuse est efficace sous réserve d'un entretien régulier des caniveaux.

Suite au décès d'une habitante de Villiers laissant ses 5 chiens. La mairie n'a pas de convention pour les animaux errant en dehors du traitement des chats errant via les amis de Mathurin.

Pour les autres animaux et autre situation il n'y a rien de prévu.

A savoir que selon le code Rural, le maire est responsable de tous les animaux errants sur sa commune.

Ces dernières années, 2 chiens en errances auraient été gérés, des chatons ont été portés chez un vétérinaire. Sur l'année 2020 un renard sur Busseau dirigé vers Maison Alfort, un cygne géré « par chevêche 77 ».

La fourrière demande 1€ par Villarons soit 770€. Ce tarif est particulièrement élevé au vu des besoins. Il nous faut effectuer une étude de faisabilité d'un chenil ou petite animalerie pouvant être utilisés afin de sécuriser les animaux.

Suite à la destruction de 3 nids de frelons asiatiques sur la commune, la recherche sur une zone où certaines observations ont été faites, a été menée. Réalisation et distribution du prospectus par Maartje dans une zone de la rue du Buisson et de la rue Gabriel Bachet. Quelques retours de Villarons sur le sujet mais sans pour autant

de repérage précis du nid mais sans que cela ai définit le repérage précis de ce dernier nid.

Incinération des déchets végétaux

Samedi 28 le signalement d'un feu au centre du village engendrant un fort panache de fumée. Le Villaron concerné a été retrouvé et il lui a été demandé de stopper son feu.

Par la suite 2 heures après un autre Villaron procédait lui aussi à l'incinération de ses végétaux, il lui a été demandé de stopper également son feu.

Ces deux Villarons n'ont pas appréciés qu'on leur signale l'interdiction de ces feux. Le Conseil municipal devra délibérer prochainement pour les actions à mener dans ces situations.

Cette même journée était concernée par des mesures de restriction de circulation sur la région Parisienne pour cause de pollution atmosphérique

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le **brûlage** en est **interdit** en vertu des dispositions de l'article 84 du Règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

Service civique :

La tutrice Christine Groetzinger informe le conseil que l'accueil et l'intégration de la première volontaire Maartje a eu lieu le 9 novembre dernier pour une durée de 7 mois. Chaque membre du conseil peut faire appel à elle pour diverses actions et/ou projets. Nous vous rappelons qu'elle est en soutien des membres du conseil municipal et coordinatrice des projets participatifs de la région. En l'espace de trois semaines, Maartje a déjà accompagné diverses actions pour le village.

- **RPI (Regroupement Intercommunal Pédagogique Recloses/Villiers-sous-Grez)**

Le président du RPI et maire de Villiers-sous-Grez explique les 2 gros projets à venir :

- La création d'une cantine à Recloses, ceci permettrait aux élèves de profiter au mieux de leur temps libre. L'objectif étant de reconfigurer l'actuelle garderie de Recloses en y intégrant une partie cantine. Les équipements de cantine pour Villiers-sous-Grez sont bien fatigués et de nouveaux équipements seront proposés à l'achat. Pour ce projet le RPI va demander une subvention FER (Fonds d'équipement rural) pour l'année 2021 l'enveloppe globale d'investissement est de l'ordre de 27 000€ subventionné à 70% maximum.
 - La création d'une garderie à Villiers-sous-Grez, deux propositions seront faites aux parents d'élèves en réunion du RPI le Mardi 8 décembre 2020.
- Soit la garderie est au profil de l'école, c'est-à-dire que seul l'enfant étant scolarisé dans cette école pourra être en garderie (structure recommandée par les directeurs d'école)
Les élèves de l'école sont déposés par les parents et ne bougent plus de l'école.

- Soit la garderie est au profil du village, les enfants du village sont déposés à l'école du village, puis le bus fait les transferts des enfants scolarisés dans l'autre école.

Ces garderies ne remettent pas en cause le transfert en bus, qui devrait pouvoir être transformé en mini bus.

Une évaluation de la structure du personnel sera à mener pour être certain d'avoir des ressources en cas d'absentéisme.

Cantine :

Christine Groetzinger communique les informations suivantes :

- Enquête de satisfaction en cours effectuée par la volontaire en service civique
- Concours de dessin de Noël
- Le repas de Noël aura lieu le jeudi 17 décembre et sera offert

VRD 27 Gabriel Bachet

Le coût de l'aménagement du terrassement de la voirie, des évacuations de l'eau pluviale, des eaux usées, des réseaux électriques et de téléphonie est de 35 542€ HT (devis BREGE) contre 28 000€ HT budgété. A ce jour le total des dépenses supplémentaires du chantier Gabriel Bachet est de l'ordre de 28 000€ HT.

Tour de table des commissions

Commission animation loisirs et sport

Concernant l'offre de livraison à domicile des librairies des alentours, nous avons reçu des remerciements chaleureux, de la part des libraires et des Villarons et Villaronnes qui en ont profité. Puisque les magasins doivent limiter le nombre de clients, l'offre se prolonge jusqu'à la fin du mois de décembre 2020, afin qu'elle soit utilisable pour les fêtes de fin d'années."

Commission voirie

2 groupes ont effectué un premier recensement rue René Lefebvre une synthèse des idées des 2 groupes sera effectué, nous continuerons ces opérations de recensements sur les rues où le stationnement et la circulation posent problème . Rue G.BACHET, un des 2 groupes a eu un contact avec la boulangerie qui souhaiterait des aménagements pour améliorer la desserte du magasin.

Commission bien vivre à Villiers

Pour cette année compliquée en raison de la crise sanitaire, Martine Melet a pris en charge les décorations de Noël, place des Tilleuls, rue de l'Égalité et le rond-point. Nos puits ont reçu la visite de lutins. Le foyer a son sapin également. Quelques décorations à la poste ainsi que la mairie.

Martine Melet remercie Catherine Ceraudo et Emmanuelle Sormail pour leur aide.

Installation de branches blanches sur les poteaux électriques rendue difficile par l'utilisation de la nacelle nécessaire.

Prévoir pour l'année prochaine quelques guirlandes supplémentaires pour les rues (profiter des soldes de janvier).

Réfléchir sur l'installation d'une crèche pour 2021 dans l'église ou sur le parvis. Si les conditions sanitaires le permettent, il serait souhaitable que la commission concernée se réunisse début 2021 pour anticiper les décorations 2021. Tous les volontaires seront les bienvenus.

Commission cimetière

Dans l'attente d'une rencontre dans les jours prochains avec un représentant du PNR pour des conseils sur la végétalisation des allées de l'ancien cimetière et des entres tombes, nous mutualiserons ces conseils avec ceux donnés par le représentant de « zéro phyto ». Les résultats seront présentés aux membres de la commission dès que possible en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Commission information – Communication

Action de l'Etat en faveur des populations devant l'informatique :

L'Etat finance à 100 % 4000 conseillers numériques pour des communes ou collectivités qui souhaitent informer, former, rendre autonomes les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique ou leur faciliter la vie courante devant la progression de l'informatique dans les démarches administratives. L'Etat forme ces personnels et les rémunère au SMIC durant 2 ans et les met à la disposition des communes qui le souhaitent. Il y a urgence. Muriel Sauvage de la CCPN a toutes les informations et il existe un site ultra simple qui est à la disposition des communes ou des volontaires pour s'inscrire dans le dispositif.

Nous avons contacté tous les habitants de Busseau et rencontré certains afin de leur livrer les dernières informations sur la fibre. En effet, 6 foyers ne seront pas « fibrés » pour l'instant. 77Numérique et la CCPN étudient de concert un financement adéquat. L'information circule.

Jean-Pierre Girard a contacté un responsable de La Poste pour étudier les conditions techniques pour la création d'un nouveau bâtiment pour l'Agence Postale.

Maartje, notre « service civique » propose de demander aux habitants ceux qui ne voudraient plus recevoir le Plume Tambour sous forme papier. Ceux qui ne réagiront pas recevront toujours le Plume Tambour sous forme papier. Personne ne serait lésé. D'ores et déjà nous n'enverrons plus le Plume Tambour aux 33 institutionnels (collectivités territoriales diverses) en leur précisant qu'ils le trouveront sur notre site et nous leur demandons des adresses courriel pour leur envoyer également.

Questions diverses